



## Sommaire

1. Edito
2. Communiqué SNES-FSU concernant APB\_ Communiqué des organisations syndicales concernant la réforme du Code du Travail
3. Tract Baccalauréat
4. Lettre au directeur d'académie sur la rémunération des oraux du DNB. Revalorisation et grille de rémunération des Non Titulaires. PAF 2017-2018.

## Les nouveaux couacs du bac

Comme chaque année à Paris, **des élèves, du privé mais aussi du public, ont composé pour leurs épreuves de baccalauréat avec des crucifix accrochés au mur dans des lycées privés centre d'examen**. Nous intervenons tous les ans auprès du SIEC pour que les consignes de neutralité soient respectées. Cette année, ce non-respect de la neutralité est particulièrement paradoxal alors que la région Ile-de-France veut mettre en place une charte de la laïcité et des valeurs de la République dont la signature conditionnerait le versement de subventions régionales. A moins bien sûr que cette charte ne s'adresse pas aux associations diocésaines qui gèrent les établissements privés, et qui viennent par ailleurs de voir se rouvrir le robinet régional qui avait été fermé en 2013 remettant ainsi en cause la politique de la région d'octroi d'argent public aux seuls établissements publics.

Comme chaque année mais de façon beaucoup plus massive cette fois-ci, **de nombreux élèves ont été déstabilisés à une semaine du début des épreuves du baccalauréat par leurs résultats d'affectation dans les établissements supérieurs via l'algorithme APB** (admission post-bac) particulièrement catastrophiques cette année. (Voir en page 2)

Autre couac, **le sujet de l'épreuve d'Espagnol LV1 en série technologique avait déjà été donné en septembre 2016**. La colère des collègues a été entendue et l'épreuve est à repasser par les élèves concernés vendredi 23 après-midi (les collègues auront donc moins de temps pour la correction, nous sommes intervenus auprès du SIEC qui s'engage à 55 copies maximum tout en signalant qu'il n'y a pas de limite prévue par les textes et que donc les correcteurs ne peuvent opposer ce chiffre pour refuser des copies...).

Côté organisation de la correction, un certain laisser-aller semble régner : **plusieurs centres d'examen n'ont pas eu de réunion d'harmonisation en HG**. Nous avons signalé le problème au rectorat comme au SIEC.

Enfin, nous nous interrogeons de nouveau sur les bases utilisées pour la convocation des collègues. Certains se retrouvent avec des paquets lourds, d'autres voient leurs convocations se multiplier, tandis que d'autres ne sont pas convoqués. **Cela détériore les conditions de correction**. Des stagiaires sont convoqués en lettres et en philosophie. Dans cette discipline, les collègues se mobilisent une nouvelle fois pour dénoncer leurs conditions de travail depuis la réforme (fin des dédoublements encadrés en série technologique) et de correction. Le SIEC a refusé le recul de l'enregistrement des notes, qui a été accepté dans d'autres académies. Une pétition est en ligne pour réclamer un nouveau calendrier pour cette épreuve.

Une nouvelle fois, on peut s'interroger : **dans quelle mesure certains de ces couacs vont-ils être utilisés pour justifier une cure d'amaigrissement du bac ?** Derrière les discours d'attachement à l'examen, certains pointent la lourdeur de l'organisation, d'autres reviennent éternellement sur la question du coût. Quel revers à un baccalauréat simplifié voire rendu plus « local » ? Des inégalités croissantes entre établissements : fin d'un horizon commun qui permet à tous les élèves d'acquérir les mêmes contenus et méthodes, abandon total de la sélection en fonction de la réputation des établissements. **C'est pourquoi le SNES FSU vous propose un tract** (en ligne et en page 3) **qui rappelle les enjeux du baccalauréat et défendra auprès du ministère qu'il soit conçu comme premier grade universitaire qui reste une qualification reconnue qui fixe les niveaux de salaires en entreprise, qui permette à tous une poursuite d'études indépendamment de l'établissement fréquenté, et qui donne à tous une culture commune, qui permette de mieux comprendre le monde. Le SNES FSU demandera à revenir sur les épreuves en cours d'année qui désorganisent les cours et développent le caractère local du baccalauréat.**

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Ketty Valcke,  
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

### GT phase d'ajustement des TZR

COP le 3 juillet

CPE le 5 juillet (matin)

Certifiés/agrégés les 6 et 7 juillet

### Pas de code du travail sur ordonnances !

(voir p. 2)

Rassemblement le 27 juin à 12h aux Invalides

### Inscription au PAF 2017-2018 :

<https://bv.ac-paris.fr/arena>

Jusqu'au 25 juin pour les concours internes d'enseignement

Jusqu'au 24 septembre pour les autres dispositifs à candidature individuelle



## Communiqué de presse des sections SNES FSU Paris-Créteil-Versailles à propos d'APB en Ile-de-France.

La première phase des résultats APB a commencé hier, jeudi 8 juin. **Pour beaucoup d'élèves et d'enseignants de nos trois académies franciliennes, c'est la consternation, la colère et l'incompréhension qui dominent.** Les propositions d'admission faites aux élèves n'ont aucune cohérence. De plus, de nombreux élèves n'ont aucune réponse sur aucun de leurs vœux, alors même qu'ils ont respecté toutes les règles, parfois complexes, de saisie des vœux. Ainsi, alors que tous les élèves sont désormais obligés de faire des vœux dans des filières qui ne sont pas sous tension, censées leur garantir une place dans une université de leur académie, un grand nombre d'élèves n'obtient même pas de réponse sur ces vœux.

L'écho médiatique donné à la mise en place au tirage au sort en médecine ne doit pas occulter le problème d'ensemble qui touche tous les élèves des filières générales et technologiques sur de très nombreuses filières post-bac. **A une semaine du début des épreuves écrites du bac, ces résultats affectent considérablement de nombreux élèves.** Certains élèves envisagent de sécuriser une place dans de coûteuses écoles privées plutôt que d'attendre les hypothétiques résultats des deuxièmes et troisièmes phases. **Les équipes éducatives, notamment les professeurs principaux et les CO-Psy, qui ont accompagné depuis des mois les élèves dans la procédure complexe d'APB, voient leur travail et leur investissement remis en cause.**

**Les sections académiques du SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles dénoncent le fonctionnement incompréhensible d'APB, particulièrement cette année.**

Les tensions constatées sont le résultat de l'insuffisance des investissements dans l'enseignement supérieur ces dernières années, pourtant indispensables pour faire face à l'arrivée largement prévisible de cohortes de bacheliers de plus en plus nombreux en raison du boom démographique. Elles sont aussi le résultat de l'opacité entretenue par le Ministère sur le fonctionnement d'APB.

**Cette opacité contribue à entretenir une incompréhension, voire une méfiance, envers le service public d'Éducation.**

Il est grand temps que la logique de gestion des flux, qui considère les élèves comme des pions à placer dans des filières en fonction de l'offre existante, cesse de piloter le fonctionnement d'une bonne partie du service public d'Éducation.

A Arcueil, le 9 juin 2017

## Communiqué régional unitaire CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, contre les nouvelles réformes au Code du travail voulues par le Gouvernement Macron-Philippe

Les futurs projets de réforme du gouvernement concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salariés, plus de « souplesse » et de facilités à licencier pour les entreprises. Au-delà de la méthode, consistant à agir rapidement via les ordonnances, le discours gouvernemental sur la « concertation » ne change rien : le gouvernement veut aller vite sans de véritables négociations. Il veut frapper fort. Le nouveau pouvoir à un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salariés.

Sur le droit du travail, il aggrave la « Loi Travail », dont nous exigeons l'abrogation, en faisant primer les accords d'entreprises au détriment des garanties collectives et du code du travail. Des questions essentielles sont au cœur des réformes envisagées. Temps de travail, travail de nuit, salaires, emploi, plafonnement des indemnités de licenciement, référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur, fusion des instances représentative du personnel, remise en cause de l'insertion professionnelle des jeunes, réforme de l'assurance chômage et de l'assurance maladie avec la suppression des cotisations salariales via l'augmentation de la CSG ! Les retraités seraient particulièrement touchés via l'augmentation de 1.7 % de la CSG !

**Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salariés de la fonction publique et des services publics.** Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ! L'égalité d'accès et le droit de toutes et tous à ces Services sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales. L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, ce n'est plus de norme du tout, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé ! C'est une revendication patronale afin de faire baisser le « coût du travail » et faciliter les licenciements. Il s'agit en fait de satisfaire ce dont le MEDEF rêve depuis toujours : « revenir systématiquement sur tout ce qui a été édifié en 1936 et 1945 ».

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF d'Île-de-France considèrent qu'il est urgent, indispensable que les salariés soient informés du contenu dangereux des projets Macron ! Nous ne pouvons laisser faire cela. Aussi, nos organisations invitent les salariés, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités, à agir pour défendre et obtenir des améliorations en matière d'emploi, d'augmentation de salaire, d'améliorations des conditions de travail, de maintien des conventions collectives et des statuts, de maintien des services publics et de toutes leurs missions.

Il faut augmenter les salaires, réduire le temps de travail, renforcer les droits des salariés et de leurs représentants. Il faut en finir avec l'austérité pour les salariés et les cadeaux sans limite aux employeurs.

**Elles appellent les salariés, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités, à participer aux rendez-vous de mobilisations unitaires et interprofessionnelles qui seront organisés dès maintenant et à la rentrée de septembre.**

# LE BACCALAURÉAT



ça a du sens !



Face aux discours dénigrant la valeur et l'utilité du baccalauréat, à la sélection dans un nombre croissant de filières du supérieur, le SNES-FSU réaffirme son attachement à un bac conçu comme premier grade universitaire qui n'en rabatte ni sur ses objectifs ni sur son contenu

■ Plus de 20 % des jeunes n'accèdent pas encore au baccalauréat

■ Élever le niveau de qualification est une exigence démocratique et une exigence économique

Le SNES-FSU revendique

- Davantage d'élèves menés aux différents baccalauréats et au-delà !
- Un diplôme de même valeur sur tout le territoire
- Partout en France, le bac doit ouvrir aux mêmes droits, permettant la poursuite d'études

■ La multiplication d'épreuves en cours d'année ou de formation développe le caractère local du bac et désorganise la scolarité

■ Les pressions hiérarchiques sur les correcteurs et les jurys desservent la valeur du diplôme

■ Le raccourcissement des délais de correction, l'augmentation du nombre de candidats pour un nombre de correcteurs et d'examineurs insuffisant fragilisent l'examen

Le SNES-FSU revendique

- Les mêmes épreuves nationales et terminales sur tout le territoire
- L'égalité de traitement entre les candidats
- Des conditions de correction et d'examen qui permettent de garantir la qualité de l'évaluation

Le bac,  
c'est sérieux !

## Rémunération du DNB: le SNES Paris s'adresse au Directeur d'Académie

Arcueil, le 9 juin 2017

Monsieur le Directeur d'Académie,

Nous sommes interpellés par les collègues des collèges sur la question de la rémunération du jury à l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet. En effet face à leurs demandes, l'administration oppose une réponse du SIEC, qui précise : "Cette évaluation entre dans le cadre des missions liées au service d'enseignement( article1, point II du décret n°2014-940 du 20 aout 2014 et article 25 du décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié) et ne donne pas lieu à rémunération des personnels. »

Or, nous sommes très surpris car contrairement à ce qui est écrit par le SIEC l'article 1-II du décret 2014-941 ne concerne que les PEGC, à l'exclusion de tout autre corps d'État. L'obligation de participer aux jurys des examens nationaux ne relève aucunement des missions liées au titre du décret 2014-941 (ou 2014-940 par extension et construction), mais du décret du 17/12/1933 codifié désormais au D 911-31 du Code de l'éducation. Cette obligation n'entre donc pas dans le champ des obligations réglementaires de service : il s'agit d'une obligation spécifique, dont la rémunération relève du décret 2010-235 et de l'arrêté du 13 avril 2012. Ce dernier **fixe la rémunération des intervenants participant à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens conduisant à la délivrance de diplômes ou certificats relevant du ministre chargé de l'éducation nationale** il précise le montant de la rémunération de participation à un jury d'épreuve orale de type 1, à 4, 11 euros. Cette **rémunération, bien faible, est un minimum ; une convocation écrite nominative tenant lieu d'ordre de mission doit être adressée à chaque examinateur. Cette convocation (comportant la nature de l'épreuve, la date, les heures et le lieu de la mission, y compris s'il s'agit de l'établissement d'exercice) doit émaner du SIEC. Elle doit aussi comporter les éléments permettant d'assurer la rémunération spécifique due pour la participation audit jury (saisie de l'état de frais par écrit ou via IMAG'IN ou via toute autre application). Lorsque le chef d'établissement établit une convocation, il doit le faire sous couvert de ce service.**

**Cet ordre de mission formalise l'obligation de sécurité à laquelle est astreinte l'administration : il établit les droits et protection en cas de tout problème rencontré par le professeur (par exemple : accident sur le trajet). Une convocation « orale » ou par téléphone n'a aucune valeur.**

Nous vous demandons par conséquent, Monsieur le Directeur d'Académie, de faire appliquer la réglementation concernant la rémunération des jurys.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer nos salutations respectueuses et de croire en notre attachement au service public d'éducation.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa le Goupil et Ketty Valcke  
Co-secrétaires académiques du SNES FSU Paris

## Non-titulaires : une revalorisation et une nouvelle grille de rémunération

Les nouveaux textes sur les non-titulaires sont mis en place dans l'académie. Les contractuels sont reclassés selon une nouvelle grille qui prend en compte le niveau de diplômes mais aussi l'expérience professionnelle et l'ancienneté de l'expérience en tant qu'enseignant. Cette grille reste inférieure à celles des titulaires mais permet une revalorisation de l'ensemble des non-titulaires de l'académie. Cette nouvelle grille est plus favorable que la grille qui existait jusqu'à maintenant (gain d'une centaine d'euros en moyenne). Notre demande d'accélération en début de grille n'a pas été retenue. Par contre, notre demande de mieux former les collègues et de mieux les préparer aux concours a été en partie traduite dans le PAF (plan académique de formation) accentuant l'offre, notamment disciplinaire. Celle-ci reste très différente d'une discipline à l'autre. Les collègues non-titulaires ont reçu une publication entière consacrée à la déclinaison académique des nouveaux textes les concernant.

## PAF (plan académique de formation) : peut mieux faire...

Le nouveau PAF insiste moins que le précédent sur la mise en place de la réforme du collège : ouf ! fini le cycle 3, les EPI et l'AP à toutes les sauces... Néanmoins les propositions restent souvent très institutionnelles et l'on cherche les formations disciplinaires de haut niveau, faites par des universitaires, qui permettent aux collègues d'accroître et de mettre à jour leurs connaissances.

Le plan numérique continue son déploiement : le MEN avait prévu 3 jours de formation au numérique pour accompagner sa réforme du collège. Si une partie des collègues a été convoquée cette année, l'académie avait prévu d'étaler ce plan sur 3 ans. Cette année encore, donc, de nombreux stages à public désigné, pour les professeurs de collège, sur la culture numérique, la démarche de projet avec les outils numériques et l'usage pédagogique du numérique par discipline.

**Nous avons pu à cette occasion interroger l'académie sur la protection des données numériques alors que des stages sont proposés sur différents logiciels ou applications privés, sur l'utilisation des smartphones en classe (alors que les portables sont toujours interdits). L'académie propose de réunir un groupe de travail sur la question du numérique l'an prochain. Nous sommes également intervenus pour dénoncer l'augmentation des formations hors temps scolaire (formation à distance).**